

ASH/19-820-8 du 24/06/2019

**APPEL A CANDIDATURES DE CONSEILLERS PEDAGOGIQUES ET CHARGES DE MISSION POUR L'ECOLE INCLUSIVE**

Référence : déploiement de la mission « Ecole inclusive »

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme MALLURET - conseillère technique de région académique ASH - Tel : 04 42 95 29 46

Afin de contribuer à la mise en œuvre de l'Ecole inclusive, des dispositions de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et aux mesures inclusives de la Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, 3 postes sont à pourvoir :

- **2 postes de conseillers pédagogiques**
- **1 poste de chargé de mission numérique inclusif**

Placés sous l'autorité de la conseillère technique ASH au sein de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, les personnels exercent pour l'ensemble des questions relatives à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et plus particulièrement celles des élèves en situation de handicap.

Les professeurs du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré intéressés sont invités à se reporter aux fiches de poste ci-jointes.

Les candidatures, lettre de motivation et curriculum vitae doivent parvenir avec avis du supérieur hiérarchique :

à [ce.ctash@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ctash@ac-aix-marseille.fr)  
**avant le mercredi 3 juillet 2019**

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

## FICHE DE POSTE Année 2019/2020

	<p><b>INTITULE DU POSTE</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Conseiller pédagogique école inclusive auprès de la conseillère technique de région académique ASH</b></p>
	<p><b>PLACE DU POSTE</b></p>	<p>Poste implanté pour la rentrée 2019 dans les locaux du Rectorat d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence</p>
<p><b>PROFIL DU POSTE</b></p>	<p><b>CADRE GENERAL</b></p>	<p>Le conseiller pédagogique école inclusive est placé sous l'autorité de la conseillère technique de région académique au sein de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Les missions sont réparties annuellement entre les conseillers pédagogiques/chargés de mission.</p>
	<p><b>MISSIONS</b></p>	<p>Le conseiller pédagogique contribue à la mise en œuvre et au suivi de la politique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et notamment les élèves en situation de handicap. Son action s'inscrit dans les 3 axes de la feuille de route académique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir la continuité des parcours</li> <li>- Renforcer la formation initiale et continue</li> <li>- Organiser la coopération entre les différents acteurs institutionnels</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Améliorer la scolarisation et renforcer la continuité des parcours des élèves en situation de handicap en contribuant au fonctionnement des dispositifs (ULIS, UE, ... )</li> <li>➤ Contribuer à la formation professionnelle pour le CAPPEI en coopération étroite avec l'ESPE : veiller au parcours des stagiaires, dispenser des heures de cours au sein de la formation à l'ESPE, élaborer des contenus de formation, rédiger le rapport de jury</li> <li>➤ Contribuer à la construction du volet EBEP du PAF et intervenir en qualité de formateur dans différentes actions de formation</li> <li>➤ Participer à la coordination et l'animation du volet inclusif des réseaux académiques : mise en œuvre de la démarche QUALINCLUS</li> <li>➤ Accompagner le déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) : accompagnement, animation et évaluation</li> <li>➤ Animer des groupes thématiques dans le cadre du pilotage régional et des priorités ministérielles notamment pour la stratégie autisme</li> <li>➤ Développer les projets en coopération avec les différents partenaires</li> <li>➤ Repérer les innovations pédagogiques pour l'école inclusive et participer à leur valorisation et leur diffusion notamment en alimentant le site ASH</li> </ul>

	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Disposer de bonnes connaissances du système éducatif et du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant</li> <li>➤ Disposer d'excellentes connaissances des dispositifs institutionnels, des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap et des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées</li> <li>➤ Maîtriser les différents troubles et leurs répercussions sur les apprentissages</li> <li>➤ Etre capable d'articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles</li> <li>➤ Savoir développer des contenus de formation et des méthodologies de projet</li> <li>➤ Être capable d'animer des groupes de travail regroupant différents partenaires</li> <li>➤ Maîtriser l'environnement numérique</li> <li>➤ Être capable de travailler en équipe</li> <li>➤ Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles et de compétences rédactionnelles et d'adaptabilité</li> <li>➤ Avoir une expérience dans l'enseignement spécialisé et la formation</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	L'enseignant devra prioritairement être titulaire d'un CAFIPEMF ou CAFFA ainsi que d'un CAPPEI ou 2 CA-SH. Les personnels n'étant pas possession de ces certifications peuvent toutefois faire acte de candidature.
	<b>NOMINATION</b>	Les conseillers pédagogiques et chargés de mission relèvent d'une gestion administrative fixée dans le bulletin académique du 26 juin 2017. Une lettre de mission est rédigée annuellement.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p style="text-align: center;">Envoi du dossier : lettre de motivation et curriculum vitae avant le  <b>3 JUILLET 2019</b>  A <a href="mailto:ce.ctash@ac-aix-marseille.fr">ce.ctash@ac-aix-marseille.fr</a></p>
	<b>CONTACT</b>	Mme Anne MALLURET, CTRA-ASH : 06 37 26 01 29

## FICHE DE POSTE Année 2019/2020

	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>CHARGE DE MISSION NUMERIQUE INCLUSIF auprès de la conseillère technique de région académique ASH</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Poste implanté pour la rentrée 2019 dans les locaux du Rectorat d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Le chargé de mission numérique inclusif est placé sous l'autorité de la conseillère technique ASH au sein de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.
	<b>MISSIONS</b>	<p>Le chargé de mission numérique inclusif contribue à la mise en œuvre et au suivi de la politique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et notamment les élèves en situation de handicap dans le cadre des 3 axes de la feuille de route inter-académique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir la continuité des parcours</li> <li>- Renforcer la formation initiale et continue</li> <li>- Organiser la coopération entre les différents acteurs institutionnels</li> </ul> <p><b>Son action s'inscrit plus spécifiquement dans le domaine du numérique et de l'exploitation des données.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Impulser et accompagner les projets et innovations pédagogiques intégrant l'utilisation du numérique pour la scolarisation des EBEP</li> <li>➤ Développer les actions en coopération avec les différents partenaires et être en appui aux conseillers pédagogiques et chargés de mission</li> <li>➤ Contribuer à l'utilisation du matériel pédagogique adapté et leur évaluation notamment dans les établissements du 2<sup>nd</sup> degré</li> <li>➤ Initier des actions de formation pour le déploiement du numérique inclusif</li> <li>➤ Développer la formation à distance et initier l'élaboration des outils et formations nécessaires</li> <li>➤ Elaborer, mutualiser et diffuser des documents d'information et de communication par divers canaux</li> <li>➤ Accompagner les opérations nationales d'évaluation et les enquêtes ministérielles : exploitation des données en concertation avec la DAES</li> <li>➤ Assurer le déploiement et la mise à jour du site internet régional EBEP : prendre en charge l'organisation générale, assurer la mise en ligne des articles validées, et assurer la coordination avec le site académique</li> <li>➤ Maintenir une veille éducative sur l'actualité des publications des ressources numériques et l'évolution des outils numériques</li> </ul>

	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Disposer d'une double compétence technique et pédagogique, prenant appui sur une expérience d'enseignant en matière d'utilisation du numérique</li> <li>➤ Maîtriser l'environnement numérique et ses divers usages</li> <li>➤ Disposer de bonnes connaissances du système éducatif et du champ de l'école inclusive et de la législation s'y rapportant</li> <li>➤ Disposer de bonnes connaissances des dispositifs institutionnels, des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap, des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées</li> <li>➤ Etre capable d'accompagner à l'utilisation du numérique sans se positionner dans une attitude strictement technique</li> <li>➤ Être capable d'animer des actions de formation et des groupes de travail</li> <li>➤ Être capable de travailler en équipe</li> <li>➤ Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles et de compétences rédactionnelles et d'adaptabilité</li> <li>➤ Avoir une expérience dans l'enseignement spécialisé et la formation</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<p>Le document de référence est le C2I2E, sa possession sera valorisée.</p> <p>L'enseignant devra prioritairement être titulaire d'un CAFIPEMF ou CAFFA option « Technologies et ressources éducatives » ainsi que d'un CAPPEI ou 2 CA-SH. Les personnels n'étant pas possession de ces certifications peuvent faire acte de candidature en s'engageant à se présenter aux certifications requises.</p>
	<b>NOMINATION</b>	<p>Les chargés de mission relèvent d'une gestion administrative fixée dans le bulletin académique du 26 juin 2017. Une lettre de mission est rédigée annuellement.</p>
	<b>REGIME HORAIRE</b>	<p>Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.</p>
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p style="text-align: center;">Envoi du dossier : lettre de motivation et curriculum vitae avant le <b>3 JUILLET 2019</b> A <a href="mailto:ce.ctash@ac-aix-marseille.fr">ce.ctash@ac-aix-marseille.fr</a></p>
	<b>CONTACT</b>	<p style="text-align: center;">Mme Anne MALLURET, CTRA-ASH : 06 37 26 01 29</p>